

CONTRÔLES ET RECETTES FISCALES DANS LES PAYS PARTICIPANTS DES PERSPECTIVES FISCALES AFRICAINES (PFA) : QUE FAUT-IL FAIRE DE PLUS ?

Une Publication du
Département de Recherche de l'ATAF

Introduction

Si l'objectif principal des contrôles fiscaux est de renforcer le respect des obligations fiscales, celui de générer des recettes fiscales s'avère également essentiel. Bien que plusieurs études mettent l'accent sur l'objectif de l'amélioration de la discipline fiscale des contrôles[1], peu d'attention est accordée à l'impact de ces derniers sur les recettes[2]. A certains moments les programmes de contrôle fiscal ont la possibilité de générer d'importantes recettes fiscales. Par exemple, par le biais des programmes nationaux du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Secrétariat de l'ATAF a mené 26 missions d'assistance technique en matière de prix de transfert auprès de neuf pays africains. L'assistance technique a été offerte par deux manières :

a) Par une série d'ateliers avec les administrations fiscales concernées, réalisés pour renforcer les compétences en matière de contrôle fiscal international, en mettant l'accent sur les compétences en matière de contrôle des prix de transfert.

b) En aidant les pays à revoir les réglementations existantes sur les prix de transfert, la déductibilité des intérêts et toute autre législation relative au transfert des bénéfices.

Les principaux résultats de ces programmes nationaux de l'ATAF ont été les suivants :

a) Dans un pays membre de l'ATAF, 5.1 millions de dollars américains ont été collectés sur les 14,38 millions de dollars américains évalués en 2019. Le montant évalué représente 0,1 % du produit intérieur brut (PIB) nominal du pays pour l'année 2018.

b) Dans six pays membres de l'ATAF, 1 085.57 millions de dollars américains ont été évalués en 5 ans, tandis que 272.41 millions de dollars américains ont été collectés en 5 ans.

c) 186 dossiers de contrôle fiscal ont été ouverts en 2019, et 57 dossiers de contrôle ont été clôturés en 2019.

Cette étude cherche à compléter la littérature peu abondante sur l'impact des contrôles sur les recettes fiscales en analysant l'impact des contrôles sur les recettes fiscales nationales dans les pays participant au projet[3]. Perspectives Fiscales Africaines (PFA) de l'ATAF, en utilisant des données s'étendant de 2010 à 2017.

[1] Voir Advani et al. (2017); Alm (2019); Almunia & Lopez-Rodriguez (2018); Ayers et al. (2019); Bérgolo et al.(2017); Carfora et al. (2018); D'Agosto et al.(2018); Feld et al.(2019); Mazzolini & Pagani (2017); Mendoza et al.(2017); Olaoye & Ekundayo (2019); Olaoye & Ogundipe (2018); Kuchumova (2017); Saw(2019)

[2] Voir Harelimana (2018); Moore & Prichard (2017); Olaoye et al. (2018); Wuyah et al. (2018). (2018);

[3] Il s'agit notamment des États membres et non membres de l'ATAF. Pour plus de détails sur les PFA, veuillez consulter [ce lien](#). L'édition 2020 de la publication annuelle *Perspectives Fiscales Africaines* (PFA), actuellement en préparation, présentera 37 pays se servant des données fiscales et douanières de 2010 à 2019.

Un contrôle fiscal peut avoir un impact sur les recettes fiscales par deux canaux : les effets directs et indirects (Chalu & Mzee (2018) ; Birskyte (2013) ; Gemmell & Ratto (2012)). L'effet direct comprend les évaluations de recettes et le rendement des vérifications après avoir effectué un contrôle fiscal. Un effet indirect se manifeste de deux manières assez contrastées : un effet de dissuasion (c'est-à-dire que le contrôle fiscal décourage une éventuelle évasion fiscale) et un effet d'amélioration de la discipline fiscale (c'est-à-dire que le contrôle fiscal incite à une déclaration plus conforme) (Chalu & Mzee, 2018). Ainsi, dans les cas directs, les recettes proviennent d'une évaluation des recettes, tandis que dans les cas indirects, les recettes proviennent d'une discipline fiscale accrue et d'une évasion fiscale réduite.

Les contrôles fiscaux peuvent être effectués sur les déclarations d'impôts au bureau, appelés contrôles sur pièces, ou peuvent également déboucher sur des contrôles sur le terrain ou des contrôles approfondis lorsque les contrôleurs fiscaux se rendent dans les locaux d'un contribuable (Olaoye & Ogundipe, 2018). Si un contrôle n'est pas de routine mais qu'il est réalisé à la demande du service des impôts sur un problème fiscal, il est appelé *contrôle axé sur un problème* ou *un contrôle ciblé*. Alors qu'un contrôle ciblé peut être effectué au bureau ou sur le terrain, et qu'un contrôle sur le terrain peut découler d'un contrôle documentaire, l'administration fiscale est en mesure de communiquer les données relatives aux contrôles de manière distincte, dans les trois catégories.

Comme indiqué précédemment, dans l'édition 2019 de la publication *Perspectives Fiscales Africaines* (PFA) de l'ATAF, 34 États membres et non membres de l'ATAF participant au projet (ci-après les pays PFA) ont communiqué des données sur les contrôles fiscaux pour la période entre 2010 et 2017[4].

Cette note de recherche utilise la base de données PFA en ligne de l'ATAF pour les années 2010 à 2017, afin d'analyser l'impact des contrôles fiscaux sur les recettes fiscales nationales dans certains pays. Tout en adhérant aux normes de l'analyse économétrique, l'étude met l'accent sur des aperçus analytiques sur le contrôle fiscal et les recettes fiscales dans les pays PFA afin d'informer principalement les décideurs politiques et les administrations fiscales.

[4] Lors d'une régression par panel équilibré, certaines observations non équilibrées ont été supprimées, ce qui a permis d'obtenir un ensemble de données concernant 11 pays sur une période de 6 ans.

Preuves provenant des pays prenant part au projet Perspectives Fiscales Africaines (PFA) de l'ATAF

La figure 1 ci-dessous montre la répartition des différents types de contrôle examinés en termes de fréquence et de rendement des recettes. En plus des trois catégories de contrôles fiscaux dans la base de données en ligne de PFA, nous incluons la catégorie "Autres contrôles" pour couvrir toutes les autres variantes et types de contrôles fiscaux effectués dans les pays membres PFA[5]. Les autres contrôles comprennent l'examen des déclarations, le rapprochement des données, les mesures d'inspection et les avis de discipline fiscale[6].

Dans la Figure 1(a), nous segmentons les contrôles en fonction du nombre de contrôles effectués en moyenne sur la période de 8 ans allant de 2010 à 2017 dans les pays membres des PFA. En revanche, la Figure 1(b) segmente les contrôles en fonction du rendement des recettes sur la même période.

[5] La composition d'« autres contrôles » varie selon les pays. Il s'agit par exemple de l'examen des déclarations, des avis de conformité, des bilans de santé auto-effectués par des contribuables, des vérifications ponctuelles des stocks, des actions d'inspection et du nettoyage des registres. L'outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales (TADAT) définit les « autres contrôles » comme l'inspections des livres et des registres, l'examen des demandes de remboursement de la TVA et des enquêtes approfondies sur les suspicions de fraude fiscale.

[6] Cela concerne la discipline coopérative et les règlements fiscaux.